

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq Octobre, à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 19 Octobre 2018.

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 25 – REPRESENTES : 3.

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, MM. POINTEAU Jean-Luc et CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François, CODET Stéphane et BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne, LE BOUEDEC Christiane et ORDRONNEAU Séverine, MM. PAITIER Christophe, PELÉ Martin, PLANTARD Thierry, PONTAC Serge et RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

**EXCUSÉES** : Mme DUBOURG Yolande (*pouvoir à M. Jacky FLIPPOT*), Mme AUBRY Sylvie (*pouvoir à Mme Christiane LE BOUEDEC*) et Mme PELÉ LEGOUX Laurence (*pouvoir à Mme Rita SCHLADT*).

**ABSENT** : M. MORMANN Cédrick.

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes Nathalie GUIHOT et Marie-France GUIHO.

**OBJET** : *Recensement 2019 - défraiement des agents recenseurs et recrutements.*

N° 2018 / 10 / 26

*Vu la loi relative à la démocratie de proximité promulguée le 27 Février 2002, loi n° 2002-276 - titre 5, article 156 à 158,  
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, article 3,  
Vu le décret 88-145 du 15 février 1988,  
Vu le décret 2003-485 du 5 juin 2003 modifié par arrêté du 26/08/2016.*

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- *ouvre 21 emplois contractuels d'agents recenseurs,*
- *approuve le principe de rémunération ci-après indiqué :*
  - *Base forfaitaire : variable selon le secteur*
    - *Secteur 1 : 260 € brut (district n°17)*
    - *Secteur 2 : 337€ brut (districts n°2-3-14-4-5-19-20-23-24)*
    - *Secteur 3 : 389€ brut (districts n°16-22)*
    - *Secteur 4 : 441€ brut (districts n°9-12-10-13)*
    - *Secteur 5 : 519€ brut (districts n°6-11-18-25-26)*
  - *Bulletin individuel : 1,35 € brut*
  - *Feuille de logement : 1,19 € brut*
- *précise qu'une ligne spécifique sera ouverte au budget 2019 pour rémunérer ces emplois.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 30 Octobre 2018,

